

## Doctrine et confession

1. AUGUSTIN, *Les Confessions*, éd. M. Skutella, intr. et notes A. Solignac, tr. fr. E. Tréhorel et G. Bouissou (1962), Paris, Institut d'études augustiniennes, 19982, VIII, II, 5.

Enfin, arriva le moment de la profession de foi, qui est une formule précise, apprise par cœur et récitée de mémoire, d'un endroit élevé, en présence du peuple fidèle, d'après la coutume romaine imposée à ceux qui veulent accéder à la grâce ; les prêtres, disait Simplicianus, offrirent à Victorinus de la réciter dans : c'était l'offre que l'on faisait d'ordinaire à des personnes qui semblaient sujettes à l'intimidation. Mais lui préféra faire la profession de son salut (*salutem suam... profiteri*) en présence de la sainte assemblée. De fait, ce n'était pas le salut qu'il enseignait (*salus quam docebat*) dans la rhétorique, et pourtant il l'avait professée publiquement (*et tamen eam publice professus erat*). [...] Aussi, quand il monta pour réciter la formule (*ut redderet*), s'interpellant tous les uns et les autres, chacun selon qu'il le connaissait, ils firent crépiter son nom dans un crépitement de félicitations. Mais qui dans l'assemblée ne le connaissait pas ? Et on l'acclama d'une acclamation contenue parcourant toutes les lèvres dans la jubilation commune : « Victorinus, Victorinus ! » [...] Il proclama (*nuntiavit*) la foi véritable avec une splendide assurance (*praeclara fiducia*) ; tous auraient voulu le ravir au-dedans de leur cœur ; et ils le ravissaient par l'amour et la joie, ces mains ravisseuses.

2. Car c'est vanité, même quand on connaît ces sciences du monde, d'en faire profession (*profiteri*), mais c'est piété de t'en faire confession (*confiteri*) (V, v, 8).

3. Et comment puis-je savoir, et comment puis te confesser avec certitude (*et unde certus confiteor tibi*), que je l'avais [Hiérius] plus aimé dans l'amour de ceux qui le louaient, que dans les choses mêmes dont on le louait ? (IV, XIV, 23).